

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 22 JANVIER 2009**

L'An Deux Mille Neuf, le Vingt Deux Janvier, à Vingt Heures Trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le Quinze Janvier Deux Mille Neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaston VIENS - Maire.

PRESENTS : Monsieur Gaston VIENS, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-Adjointes

Christine JANODET- Hind BENAINI- Bakay MEZRHIR- Ghislaine PATRY- Farid RADJOUH – Claire CABRERA - Paul FAROUZ - Nathalie BESNIET - Maurice CHAUVET – Jean-François CHAZOTTES – Catherine DUVERNOY – Alain GIRARD.

Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux

Geneviève LAVILLE – Denis AZAN - Dahmane BESSAMI – Monique KUCINSKI - Geneviève BONNISSEAU – Josiane DAUTRY - Malikat VERA – Frank-Eric BAUM - Cherif ZEKOUANE – Imène BEN CHEIKH – Pascale SOULARD - Mohammed GHERBI – Thierry ATLAN - Mustapha NAIDJA – Abdelkrim HELALA - Elisa MORMIN.

Absents représentés

**Monsieur Philippe MENAGER représenté par Mme Hind BENAINI
Madame Jacqueline MARCONI représentée par Mme Geneviève LAVILLE
Monsieur Habib HASSOUNI représenté par Mr Maurice CHAUVET
Madame Odette TERRADE représentée par Mme Pascale SOULARD
Madame Nadia EL HADI représentée par Mr Mohammed GHERBI**

Absent non représenté

Monsieur François PHILIPPON

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance prise au sein du Conseil.

Madame Claire CABRERA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction. Elle a accepté.

Monsieur Bernard LE COUSTER, Directeur Général des Services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

La séance est ouverte à 20 h 40.

L'ordre du jour de la présente séance est adopté à l'unanimité.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Les arrêtés pris par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été accordée ainsi que la liste des marchés passés par procédure adaptée sont présentés :

Madame SOULARD demande quelques explications sur les contrats avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour 4 millions d'euros (arrêtés du 14.01.2009). La parole est donnée au Directeur Général qui répond que ces 4 millions, à des taux d'intérêts acceptables, permettront de couvrir l'investissement pour l'exercice 2009.

Monsieur ATLAN demande une explication sur le contentieux avec la société Dynamis Promotion (arrêté du 23.12.2008). Madame BENAINI donne toutes les précisions sur la nature du contentieux qui oppose cet entrepreneur à la Ville suite à un sursis à statuer sur un permis de construire.

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Maire évoque en ce début de séance le souvenir de Monsieur Roger FOUGERAY, décédé quelques jours avant Noël. Il a été conseiller municipal de 1989 à 2001, militant socialiste et militant sportif. Agé de 67 ans, malgré son déménagement en Province, il était resté très attaché à la Commune.

Monsieur le Maire rappelle que cette séance est la 1^{ère} de 2009. Il renouvelle à tout le Conseil ses vœux de bonne année.

Il évoque la bonne tenue des nombreuses réceptions, en mentionnant notamment les vœux de la Municipalité, avec plus de 1.200 personnes, soit un tiers de plus que d'habitude. Il salue le personnel communal qui a permis la bonne tenue de la soirée, et est certain qu'on retrouvera cette chaleur et convivialité aux banquets des retraités pour lesquels on attend plus d'un millier d'invités.

Monsieur le Maire rappelle le message de paix qu'il a lancé lors de ces réceptions : « *Certes Israël ne peut pas continuer à vivre sous la menace des roquettes qui tuent des innocents. L'attitude du Hamas est stupide et dangereuse pour la paix et pour les palestiniens.*

Mais pour autant les tirs de roquettes qui doivent être arrêtés ne sauraient justifier l'ampleur du massacre auquel nous assistons.

Je partage l'opinion de Stéphane HESSEL, un camarade de camp, il était déporté à Buchenwald. Stéphane HESSEL, ambassadeur de France, co-auteur de la déclaration universelle des droits de l'homme, considère qu'il faut négocier avec le Hamas, arrêter la guerre.

L'émotion est grande à Orly.

Les Orlysiens d'origine Israélite comme les Orlysiens d'origine Arabe vivent dans l'angoisse ces événements.

Je les appelle à agir ensemble ; avec tous les Orlysiens quelle que soit leur origine ou celle de leurs parents à l'action pour faire triompher la paix.

Et je veux assurer de mon mépris ceux qui pour des raisons politiques voudraient tenter de dresser les communautés les unes contre les autres. J'ajoute qu'à Orly nous considérons depuis longtemps qu'il n'y a qu'une communauté, c'est la communauté Orlytienne.

Ensemble Orlysiens, juifs et arabes nous avons travaillé pour créer la ville : ensemble nous devons travailler pour construire la paix au Moyen-Orient et partout dans le monde où elle est menacée. »

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a 5 ans, il s'était rendu en Palestine et en Israël avec le Président des Cités Unies, il avait rencontré les Maires des Villes de Kalkyia en Cisjordanie et Or Yehouda en Israël avec l'espoir d'un jumelage commun lorsque les conditions seraient réunies. On en est loin et il le regrette. De la même manière, des contacts avaient été engagés avec la Ville aéroport d'Alger, Dar el Beida, mais ce projet n'a pas pu avancer en raison de la situation interne dans ce pays.

Il constate que le nouveau président Américain, Barak OBAMA, dès son investiture, a fait le geste symbolique de téléphoner au Président de l'autorité Palestinienne Mamouh ABBAS, et que l'espoir est de retour.

Monsieur GHERBI, au nom du groupe GCSAS, demande la parole pour une déclaration portant également sur la situation à Gaza.

Il insiste sur le nombre des victimes dans la population palestinienne, dont de nombreux enfants, et sur la situation catastrophique après les bombardements et l'intervention armée. A Orly, plus de 500 Orlysiens ont exprimé leur émotion et indignation, et il considère que seule la réparation de l'injustice faite aux Palestiniens rendra la Paix possible et durable entre les deux peuples.

Messieurs FAROUZ et ATLAN interviennent pour évoquer également l'ampleur du drame mais souligner aussi la complexité de la situation sur ce territoire, et convenir qu'il faut éviter d'attiser en France les répercussions du conflit. Monsieur le Maire intervient aussi en ce sens, pour appeler à l'esprit de responsabilité, pour ne pas dresser à Orly les communautés les unes contre les autres, et aussi pour rejeter les manœuvres de basse politique qui veulent utiliser ce conflit externe contre le Maire et la Municipalité, qui ne sont en rien responsables de la situation du Proche Orient.

Monsieur le Maire propose ensuite d'aborder l'ordre du jour :

5) Décision modificative n°8 postérieure au budget primitif et budget supplémentaire 2008 – Commune.

Adopté à la majorité moins 2 abstentions du groupe RDCM et une abstention de Madame MORMIN.

6) Approbation de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle relative au programme « Santé Publique et Prévention » du 15 Juin 2007 pour la mise en œuvre de séances vaccinales dans les centres municipaux de santé.

Adopté à l'unanimité.

7) Modification du tableau des effectifs du personnel communal.

Adopté à l'unanimité.

8) Construction de la cuisine centrale ZAC des Saules : choix des entreprises pour le lot 1, 3 et 4.

Adopté à la majorité moins 5 abstentions (dont 2 mandats du groupe GCSAS), 2 voix contre du groupe RDCM, et une abstention de Madame MORMIN.

9) Cession à l'OPAC du Val de Marne de la parcelle cadastrée section S n°97 d'une superficie de 209 m² sise à Orly 8 avenue de la Victoire appartenant à la Ville d'Orly.

Adopté à la majorité moins 5 abstentions (dont 2 mandats) du groupe GCSAS, 2 abstentions du groupe RDCM, et une abstention de Madame MORMIN.

10) Cession d'un local à usage mixte, sis à Orly 6 et 8 rue du Maréchal Foch, correspondant aux lots 1-3-13 et 23 de la copropriété cadastrée section U n°22 pour 211 m² et U n°18 pour 164 m², appartenant à la Ville d'Orly.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

11) Convention de portage foncier entre le SAF 94 et la commune d'Orly pour la régularisation de la parcelle cadastrée section U n°26 d'une contenance de 983 m².

Adopté à la majorité moins 5 abstentions (dont 2 mandats) du groupe GCSAS, 2 abstentions du groupe RDCM, et une abstention de Madame MORMIN.

12) Abonnements et renouvellement des abonnements – 2009 pour le Centre Médico-Pscho-Pédagogique Municipal (CMPP).

Adopté à l'unanimité.

Aucune question diverse n'étant soulevée, la séance est levée à 21 h 15.

La Secrétaire de séance

Claire CABRERA

Le Maire d'Orly

**Président du Conseil Général Honoraire du Val de Marne
Commandeur de la Légion d'Honneur
Gaston VIENS**